



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 51

Question écrite n° 93628

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'avant-projet de schéma national des infrastructures de transport. Cet avant-projet a un impact particulier pour la région PACA. En effet l'avant projet de SNIT envisage l'abandon du projet autoroutier A 51. Si cet abandon incompréhensible devait être confirmé, il constituerait une grave erreur en matière d'aménagement du territoire, et une injustice à l'égard des populations du sud-est de la France. En outre, la réalisation de ce tronçon permettrait de terminer le doublement par les Alpes de l'autoroute de la vallée du Rhône qui défraie régulièrement la chronique en raison de ses encombrements. Enfin, cette autoroute permettrait de désenclaver une région qui apparaît comme une poche de sous-développement à l'intérieur d'un sud-est français plutôt prospère : le sud de l'Isère et les Alpes du sud. Il lui demande si le Gouvernement entend inscrire l'achèvement de l'A 51 au SNIT.

Texte de la réponse

L'État est attentif aux enjeux de bon fonctionnement du réseau routier national dans la vallée du Rhône et de désenclavement des massifs alpins et, singulièrement, des Hautes-Alpes. Pour autant, il convient que la réponse apportée, dès lors qu'elle engage l'État, soit cohérente avec les orientations de sa politique et avec ses capacités de financement. Dans ce contexte, il apparaît que le projet A 51 présente d'importantes difficultés au plan technique, environnemental et financier. Pour ces raisons, le projet A 51 ne figure pas à l'avant-projet consolidé de schéma national des infrastructures de transport (SNIT). En revanche, ce dernier propose une alternative avec la création d'un barreau routier en tracé neuf d'une vingtaine de kilomètres reliant la A 51 au Sud (La Saulce) à la RN 94 (La Bâtie Neuve) par l'est de Gap, accompagnée de la réalisation de travaux de modernisation importants le long de la RN 85 entre Gap et Grenoble. Cette solution semble de nature à répondre aux besoins de mobilité des populations concernées. Elle permettrait, en particulier, d'améliorer l'accès depuis le Sud au Gapançais, à l'Embrunais, au Briançonnais et au-delà à l'Italie, et de contribuer à l'ouverture du territoire régional ainsi qu'à une meilleure accessibilité des territoires concernés. Par ailleurs, l'amélioration sur place de la RN 85 contribuerait à fiabiliser et à sécuriser la liaison routière Gap - Grenoble et à conforter l'ouverture du massif vers le nord, en cohérence avec la dynamique actuelle de développement de ces territoires.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93628

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12440

Réponse publiée le : 15 novembre 2011, page 12074